

Assistance Henner

« *Encore plus de garanties !* »

Henner

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'**enrichissement de vos garanties d'assistance** liée à votre offre, sans augmentation de cotisations.

LES NOUVEAUTES

- ▶ **Rapatriement des proches** restés sur leur lieu de séjour en cas de rapatriement de corps du bénéficiaire
- ▶ **Accompagnement des enfants** ou petits-enfants de moins de 16 ans seuls sans surveillance en cas de décès du bénéficiaire
- ▶ **Retour anticipé du bénéficiaire**, en cas de décès d'un proche, de son lieu de séjour jusqu'au lieu d'inhumation
- ▶ Assistance psychologique
- ▶ Assistance juridique à l'étranger
- ▶ Information voyage

Vous trouverez joint à cette information les **Conditions Générales** mises à jour.

Les équipes de conseillers Henner restent à votre disposition pour toute question **du lundi au vendredi de 9h à 18h** :

01 55 62 53 23

www.henner.fr

www.garantieobseques.fr
